

Actualité de l'ANC

Normes comptables françaises Normes comptables internationales Recherche

Petit-déjeuner de l'IMA – 26 septembre 2019

Actualité de l'ANC

Normes comptables françaises

1. **Modernisation du référentiel comptable français : finalisation de travaux transverses (adoption d'un règlement avant fin 2019)**
 1. Comptabilisation du chiffre d'affaires
 2. Modernisation des comptes consolidés

2. **Travaux sectoriels en cours : la comptabilité en prise avec les spécificités et évolutions sectorielles**
 1. Secteur non lucratif
 2. Prestataires de services sur actifs numériques
 3. Gestion d'actifs
 4. Agriculture

3. **Règlements adoptés en 2019 et sujets à venir**
 1. Règlements adoptés en 2019 (en cours d'homologation)
 2. Sujets à venir

1.1. Modernisation du référentiel comptable français

Finalisation de travaux transverses

■ Comptabilisation du chiffre d'affaires : mise en consultation publique

- **But** : définir des dispositions à partir de toutes les sources possibles (issues de textes réglementaires ou de la pratique, de nature fiscale, juridique, des normes comptables internationales) afin de définir un traitement commun à toutes les entités, quelles qu'elles soient.
- **Principes** : pour les contrats autres que les contrats à long terme (aux règles actuelles inchangées), une approche basée sur les **notions nouvelles suivantes** :
 - **le livrable** (l'objet du contrat attendu par le client : bien vendu ou prestation de service) ;
 - **la délivrance** (i.e. le rythme auquel chaque livrable est mis à la disposition du client en vertu du contrat) qui peut être ponctuelle ou étalée dans le temps, selon une intensité qui peut varier ;
- **Consultation publique du 13 septembre au 12 novembre 2019 inclus** sur le site de l'ANC.

l'ANC est disposée à organiser des réunions pour présenter le texte et recueillir des observations : une est prévue avec les entreprises, une est prévue à l'IMA.
- **Adoption par le Collège de l'ANC prévue en décembre 2019.**
- **Date d'entrée en vigueur à définir** par le Collège de l'ANC afin de laisser le temps nécessaire à toutes les parties prenantes pour le mettre en œuvre.

1.2. Modernisation du référentiel comptable français

Finalisation de travaux transverses

■ Modernisation des comptes consolidés

- **Unifier les trois règlements actuels** (entreprises industrielles et commerciales, assurances, banques) pour les règles communes, les spécificités sectorielles étant conservées.
- **Améliorer le texte ponctuellement à des fins de clarification** : il ne s'agit pas d'une révolution.

Principaux changements apportés :

- **introduction d'une définition des « méthodes comptables du groupe »** par renvoi aux règlements relatifs aux comptes sociaux afin de traiter des spécificités sectorielles.
- **suppression de la référence au principe de prédominance de la substance sur l'apparence ;**
- **suppression des méthodes préférentielles ;**
- **de nouvelles méthodes comptables rendues obligatoires pour les comptes consolidés :**
 - ❖ inscription à l'actif des contrats de crédit-bail,
 - ❖ étalement du coût d'un emprunt,
 - ❖ comptabilisation des frais d'établissements en charges,
 - ❖ comptabilisation à l'actif des frais de développement, des frais de création de sites internet et des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif,
 - ❖ subventions d'investissement : annulation des écritures des comptes sociaux ou reclassement dans un poste de passif hors capitaux propres.

2. Travaux sectoriels en cours

■ Secteur non lucratif :

- projet de règlement relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Adoption avant fin 2019 pour une entrée en vigueur au 01/01/2020.

■ Prestataires de services sur actifs numériques

- Mise à jour du règlement ANC n°2018-06 relatif à l'émission et la détention de jetons numériques compte tenu de l'adoption définitive de la loi Pacte et des éventuels retours d'expérience ;
- Ajout de dispositions relatives aux prestataires de services sur actifs numériques instaurés par la loi PACTE et ses textes d'application.
- Adoption avant fin 2019.

■ Gestion d'actifs

- Revue générale du règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable pour prendre en compte les évolutions législatives intervenues depuis son entrée en vigueur et les retours d'expérience ;
- Le nouveau règlement ainsi mis à jour sera complété de commentaires infra réglementaires pour constituer un recueil des normes comptables en matière de gestion d'actifs.

3.1. Règlements adoptés (en cours d'homologation)

- **Règlement n° 2019-01 du 25 mars 2019 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations relatives à l'activité agricole**
 - Prescrit le traitement comptable des méthodes applicables à certains actifs utilisés dans le cadre des activités agricoles. Dans le détail, il permet de :
 - définir les critères de classification comptable des biens vivants (animaux et végétaux) : inscription en immobilisations corporelles lorsqu'il est certain ou quasi certain qu'ils sont destinés à rester durablement dans l'entité pour y être utilisés comme moyen de production ;
 - préciser le traitement comptable des cessions de biens vivants immobilisés (dans le résultat d'exploitation lorsqu'elles ont un caractère habituel) ;
 - préciser les méthodes d'évaluation des stocks de produits, en-cours de production et biens vivants immobilisés nés dans l'entité.
 - Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et de façon anticipée à compter de la date de publication du règlement au journal officiel.

3.1. Règlements adoptés (en cours d'homologation)

- **Règlement ANC N° 2019-02 du 14 juin 2019 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises**
 - La loi PACTE relative à la croissance et à la transformation des entreprises ouvre la possibilité pour les moyennes entreprises
 - d'établir leur compte de résultat suivant une présentation simplifiée ;
 - et de rendre public une présentation simplifiée de leur bilan. Il est confié à l'Autorité des normes comptables le rôle de définir les modèles prévus par cet article.
 - Objet du règlement : définir les modèles à utiliser dans ce cadre en utilisant les modèles de compte de résultat et de bilan du système abrégé (prévus pour l'établissement des comptes annuels des petites entreprises).
 - Règlement applicable aux exercices en cours à la date de publication du règlement au journal officiel.

3.1. Règlements adoptés (en cours d'homologation)

■ Règlement ANC N° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences

- Objet du règlement : préciser les règles comptables applicables aux nouveaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, créés par la récente réforme de l'organisation de la formation professionnelle :
 - les 11 opérateurs de compétences (OPCO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés à compter du 1^{er} avril 2019 et remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
 - une nouvelle institution publique nationale, chargée d'une gouvernance, France Compétences (FC), a été créée.
- Principes : les OPCO et FC suivent les dispositions comptables prévues pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement 2018-06 de l'ANC) avec certaines adaptations.
- Règlement applicable aux premiers comptes des OPCO ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

3.2. Sujets à venir

■ Modernisation des états financiers et de la nomenclature des comptes du PCG

- Trois objectifs : mettre à jour, simplifier et faciliter la digitalisation des états financiers.
- Réduire le nombre de modèles et retravailler leur configuration.
- Annexe : une réorganisation par type d'information et non plus par type d'entités ; présentation de l'information sous forme de tableaux normés d'usage facultatif.
- Nomenclature des comptes : suppression des comptes dont l'objet est devenu obsolète ou dont le niveau de granularité paraît trop fin ; Hiérarchisation du plan de comptes en fonction du modèle d'états de synthèse utilisé par une entité ; Proposer un tableau de passage de la nomenclature des comptes aux états de synthèse.
- Travaux sur la définition comptable de certaines notions ; définition du résultat exceptionnel.

■ Agriculture

- Poursuite des travaux d'adaptation des principes du PCG au secteur agricole.

Actualité de l'ANC

Sujets internationaux

1. IFRS 17
2. Investissement de long terme
3. Forum d'application des normes internationales (FANCI)
4. Goodwill

1. IFRS 17 - contrats d'assurance

■ Préparation de fiches analysant les enjeux de la future norme

- À la suite de l'étude de cas réalisée en Europe en juin 2018, et en réponse aux 6 sujets identifiés par l'EFRAG en septembre 2018, l'ANC a entrepris de passer en revue les principaux enjeux de la norme sur: les flux de trésorerie d'acquisition, la présentation au bilan, la marge contractuelle de service (CSM), le niveau d'agrégation, les contrats de réassurance et la transition. Une 7^{ème} fiche a été ajoutée pour traiter des interactions entre IFRS17 et IFRS9
- Ces fiches présentent la compréhension que nous avons des enjeux et des limites actuelles de la norme. Elles sont illustrées par de nombreux exemples et proposent quelques pistes de solution.



Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'ANC

1. IFRS 17- contrats d'assurance

■ Principaux messages des lettres de commentaires à l'EFRAG et l'IASB sur le projet d'amendements

- Soutien à la création d'une véritable norme pour l'assurance, en remplacement d'IFRS4, mais analyse critique des amendements et des points non traités, dans une approche technique et sans affecter de priorités aux sujets (ce débat aura plutôt lieu lors de l'adoption future de la norme).
- Soutien général aux positions et remarques de l'EFRAG. L'ANC insiste néanmoins plus spécifiquement sur les sujets de la présentation au bilan, des limites actuelles des dispositions sur la réassurance ainsi que sur les interactions de la norme avec IFRS9.
- Développements spécifiques et illustrés sur le niveau d'agrégation, avec la proposition d'introduire une exception aux cohortes annuelles pour les contrats mutualisés.



Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'ANC

2. Investissement de long terme

- **L'ANC a plusieurs fois commenté sur les limites d'IFRS9 à représenter l'investissement de long terme**
- **En réponse à la consultation de l'EFRAG, l'ANC a fait des propositions concrètes:**
 - Réintroduction d'un recyclage de l'OCI;
 - Plusieurs tests de dépréciations, y compris conventionnels, sont envisagés mais tous permettent une reprise de la dépréciation
 - Ouvrir ces traitements comptables aux parts de fonds (« equity-type ») sous condition d'un test spécifique
 - Envisager, dans des cas limités, des modèles alternatifs de comptabilisation spécifiques pour les portefeuilles dédiés à des passifs ou pour les portefeuilles d'actifs stratégiques.

3. Forum d'application des normes internationales (FANCI)

- Retour d'expériences

4. Goodwill

- Reprises des discussions dans les instances internationales
 - FASB : publication d'une *Invitation to comment* en juillet qui pose la question pour les sociétés cotées de l'amortissement du goodwill et de la simplification des tests d'*impairment* => consultation ouverte jusqu'au 7 octobre.
 - IASB : discussions dans le cadre de la PIR IFRS 3
 - Board 7/2018 : accord des membres du Board (8/14) pour réexamen du sujet de l'amortissement du goodwill,
 - Discours de Hans Hoogervorst (29/8/2018) au Japon qui confirme les discussions sur le sujet.
 - Board 6/2019: discussions sur l'opportunité de réintroduire l'amortissement du goodwill : 8/14 membres du Board contre. Décision de continuer des travaux sur la simplification du test de dépréciation.
 - Board 7/2019: décision sur le format de consultation : discussion paper attendu fin 2019 (180 jours de consultation).

Actualité de l'ANC

Recherche

■ 9èmes Etats généraux de la recherche comptable de l'ANC sur le thème «Comptabilité et long terme»

- Date : jeudi 19 décembre 2019 de 09:00 à 18:00
- Lieu : Centre de conférence Pierre Mendès-France - 139, rue de Bercy, 75012 Paris